**RECRUTEMENT EN CONTRAT LOCAL AVEC DETACHEMENT DIRECT**

Le Lycée Franco-Australien de Canberra / Telopea Park School

<http://www.telopea.act.edu.au/fr>

recrute :

* Deux enseignant(e) français(e), **Professeur(e)s des écoles,** titulaires de l’Education Nationale française – POSTES SUSCEPTIBLES D’ETRE VACANTS pour l’un **au 12 juillet 2021** et pour l’autre **au 1er août 2021**
* Un(e) enseignant(e) français(e) **Professeur(e) de mathématiques avec possible complément de service en technologie**, titulaire de l’Education Nationale. POSTE SUSCEPTIBLE D’ETRE VACANT **au 1er août 2021**
* Un(e) enseignant(e) français(e) **Professeur(e) d’Histoire-Géographie avec possible complément de service en Sciences Economiques et Sociales – niveau 2nde-** , titulaire de l’Education Nationale. POSTE SUSCEPTIBLE D’ETRE VACANT **au 1er août 2021**

**Pour candidater**

Les candidatures se font par voie électronique, via les liens suivants :

* Pour les postes susceptibles d’être vacants de professeurs des écoles :

<https://forms.gle/bSKtx7CAGysGL2pb6>

* Pour le poste susceptible d’être vacant en mathématiques avec possible complément de service en technologie : <https://forms.gle/5D58vuDLw8EVCM3D8>
* Pour le poste susceptible d’être vacant en histoire-géographie avec possible complément de service en SES – niveau 2nde: <https://forms.gle/w5UrpyyBuRzmo9aF9>

Si votre candidature est retenue, il vous sera demandé de fournir d’autres documents dont un état des services.

Prière d’adresser toute demande particulière, par email uniquement à l’adresse :

lfacrecrutement2021@gmail.com

**La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 31 janvier 2021**

**La commission consultative de recrutement local se réunira le 25 février 2021 pour étudier et classer les candidatures. Les candidats auront connaissance par courriel de leur classement les 26 et 27 février 2021, si leur candidature a été retenue.**

**Conditions générales d’emploi**

Le LFAC/TPS est un établissement binational et bilingue de droit public australien.

Le contexte de ce lycée étant différent de celui des écoles françaises à l’étranger, de bonnes capacités d’adaptation sont requises pour y exercer.

Un bon niveau de connaissance et de pratique de l’anglais est nécessaire pour travailler en équipe avec les collègues australiens- niveau C1 / CECRL.

Le lycée est homologué par le Ministère français de l’Education Nationale.

Son administration et ses règles de fonctionnement (horaires et calendrier annuel) sont celles d’un établissement public de l’ACT (Australian Capital Territory).

<https://www.education.act.gov.au/public-school-life/term_dates_and_public_holidays>

Les agents recrutés signent un contrat avec « l’ACT Education Directorate » (département de l’éducation du Territoire de la Capitale Australienne. Par conséquent, les conditions de travail et de salaire offertes sont celles des enseignants de l’ACT (échelon 1.1 à 3.2 pour les postes d’enseignants).

<https://www.education.act.gov.au/working-with-us/benefits-and-support/payrates>

Une prime d’installation de 5.000 AU$ est offerte aux professeurs nouvellement recrutés depuis l’étranger.

En fin de contrat, les sommes versées par l’employeur dans le cadre du fonds de pension (9.25% du salaire brut) sont recouvrables, soit environ 6% des salaires versés pendant la durée du contrat.

Les élèves préparent les examens français (Brevet, Bac), les diplômes australiens (Year 10 et Year 12 Certificate) et l’école suit les recommandations définies par l’IBO (International Baccalaureate Organisation) dans le secondaire australien.

David Binan

Proviseur**Travailler à Telopea Park School / lycée franco-australien**

**Le Lycée Franco-Australien de Canberra, son statut**

Le Lycée Franco-Australien propose une scolarité bilingue de la Grande Section jusqu’à la Terminale.

Les élèves sont scolarisés dans l’enceinte de Telopea Park School jusqu’au premier semestre de Première (1600 élèves attendus à TPS, à la rentrée australe de février 2021) , et ensuite à Narrabundah College ( 900 élèves à NARC, à la rentrée australe de février 2021 ).

Ces deux établissements sont des établissements de droit public australien. Ils sont administrés par l’ED (Education Directorate) qui dépend lui-même du gouvernement de l’ACT (Australian Capital Territory). Le Lycée franco-australien de Canberra est donc hébergé au sein de deux structures australiennes.

Le Lycée Franco-Australien de Canberra a pour objectifs d’assurer et de promouvoir un enseignement bilingue de qualité, en français et en anglais.

Il est **homologué par le ministère de l’Éducation nationale**, ce qui signifie que son enseignement est reconnu conforme aux programmes en vigueur en France. Il assure la préparation aux mêmes examens et diplômes (brevet, nouveau baccalauréat et baccalauréats L et S – dernière session en juin 2020) et est soumis au contrôle de l’Inspection générale de l’Education Nationale.

Le lycée franco-australien de Canberra (800 élèves pour la Rentrée de février 2020) comporte une partie primaire de la Grande section à la Sixième et une partie secondaire de la 5ème à la Terminale. Au primaire, les programmes font l’objet d’une harmonisation entre les programmes français et australiens.

**Le LFAC, organisation hiérarchique**

Cette structure, binationale et bilingue, administrée par les autorités éducatives australiennes, est dotée d’une organisation hiérarchique double.

Le Principal australien de Telopea Park School est le chef d’établissement australien, responsable légal et juridique pour l’ensemble de l’établissement primaire et secondaire, courant bilingue et courant anglais, auprès des autorités australiennes. Il est assisté de trois adjoints (Deputy Principal), une pour le primaire, une pour le secondaire et un en charge notamment du personnel sur la totalité de la structure.

La Principale australienne de Narrabundah College est la cheffe d’établissement australienne, responsable légale et juridique pour l’ensemble de l’établissement, courant bilingue et courant anglais, auprès des autorités australiennes. Elle est assistée de deux adjoints (Deputy Principal).

Le Proviseur est le chef d’établissement français du lycée franco-australien de Canberra, nommé par l’AEFE. Il est le supérieur hiérarchique de l’ensemble de l’équipe française, primaire et secondaire. Il en assure le recrutement et le suivi de carrière. Il est garant du respect des enseignements des programmes français et en assure le pilotage en collaboration avec l’équipe de direction. Il représente l’administration française au sein des deux établissements australiens. Il est assisté d’une responsable / directrice pour le Primaire également appelée dans l’établissement « conseillère pédagogique ». Celle-ci coordonne l’activité pédagogique de la partie primaire française. Elle fait partie de l’équipe de direction du primaire comme de l’équipe de direction du LFAC. Le Proviseur est également assisté d’une Proviseure adjointe – faisant fonction- (French Bac Coordinator) en charge notamment des Premières et des Terminales sur le deuxième site, Narrabundah College.

Les enseignants français « Recrutés Locaux » sont des enseignants titulaires de l’Education Nationale Française. Ils sont recrutés par le Lycée franco-australien de Canberra pour travailler dans le cadre du Département de l’Education du Territoire de la Capitale de l’Australie avec lequel ils signent un contrat d’une durée de deux ans renouvelable.

 Ce contrat ouvre droit à une **demande de détachement administratif** auprès du Ministère de l’Éducation nationale française.

 Contrairement à la grande majorité des établissements français à l’étranger qui sont gérés par un Conseil de Gestion parentale, le Lycée Franco-Australien de Canberra est un établissement public australien. La législation en vigueur dans l’ACT s’applique donc intégralement au fonctionnement de l’établissement. Celui-ci est financé par le gouvernement australien et l’Etat français.

**La culture du Lycée Franco-Australien de Canberra**

 L’environnement éducatif de l’établissement est de culture anglo-saxonne ; il est caractérisé par une grande participation des parents dans la vie de l’école. L’établissement est complexe : il n’est ni français, ni australien, sans doute les deux à la fois, mais il fonctionne suivant la législation australienne.

Il est donc essentiel de :

- faire preuve d’une grande ouverture d’esprit en acceptant qu’un système éducatif puisse avoir des caractéristiques différentes du système français ;

- faire preuve de capacités d’adaptation ;

- vouloir travailler en équipe et en particulier avec ses collègues australiens ;

- être ouvert et disponible à l’ensemble des partenaires de la communauté scolaire

Enfin, il faut insister sur le fait qu’une **bonne maîtrise de la langue anglaise- niveau C1- est indispensable** pour une intégration professionnelle réussie autant au sein de la communauté scolaire que dans la vie locale australienne.

**Le conjoint et le visa de travail**

Le visa obtenu (403) permet au/à la conjoint/e ou au/à la partenaire de travailler en Australie.